

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 20 juin 2024

Année : 2024 No 1

Séance du 20 juin 2024 à 20h15

Lieu : Salle de gymnastique

Présents	Commission
Régis Monnet, Président	Promotion économique, mobilité et énergie
Cindy Bagnoud, Vice-Présidente	Finances et personnel
Gérard-Philippe Fort, Conseiller	Environnement, agriculture, bourgeoisie et forêts
Christian Glassey, Conseiller	Constructions, urbanisme et taxes cadastrales
Steven Vouillamoz, Conseiller	Culture, sports et sécurité
Sébastien Theisen, Secrétaire communal	
Excusé	
Roxane Jacquemettaz, Conseillère	Education et social
Absent	
Raoul Crettenand, Conseiller	Travaux publics et réseaux d'eaux

Le Président de Commune Régis Monnet ouvre l'assemblée à 20h15, rappelant la convocation tous-ménages pour l'assemblée primaire conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, ainsi que par l'envoi du fascicule des comptes de l'exercice 2023, ainsi que la convocation au pilier public dans les délais légaux. L'ordre du jour, ainsi que tous les documents qui y sont liés sont disponibles sur le site internet communal, y compris le procès-verbal de la dernière assemblée.

36 citoyennes et citoyens sont présents.

Le Président accueille également Bastien Forré de la société BDO, en qualité de représentant de l'organe de révision des comptes.

Le Président souhaite la bienvenue à toute l'assistance et excuse l'absence des personnes suivantes : Roxane Jacquemettaz, Adeline Crettenand, Fanny Boss-Hoffmann, Jean-Baptiste Monnet de la Poste.

L'ordre du jour proposé par convocation est rappelé par le Président, et accepté comme tel :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 14 décembre 2023;
2. Présentation des comptes de l'exercice 2023 de la Municipalité d'Isérables;
3. Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2023 de la Municipalité d'Isérables ;
4. Divers.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 14 décembre 2023.

Le Président Régis Monnet signale que le procès-verbal de l'assemblée précitée a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 janvier 2024 et est à disposition au greffe communal. Le Président demande si une personne souhaite sa lecture. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal de l'assemblée primaire susmentionné est accepté sans remarque à l'unanimité. Le Président remercie l'auteur du PV, M. Robert Daillard.

2. Présentation des comptes de l'exercice 2023 de la Municipalité d'Isérables.

Le Président M. Régis Monnet rappelle que les comptes sont préparés par l'administration, qu'ils ont été audités par les spécialistes de la société BDO les 2 et 3 mai 2024. Ils ont été validés à l'unanimité par le Conseil communal en séance du 27 mai 2024. Ils sont consultables à l'Administration et sur Internet.

Le Président passe la parole à Mme Cindy Bagnoud, Vice-Présidente et responsable de la Commission des finances, pour la présentation.

Les revenus de la Commune n'ont jamais été si élevés. Il en va de même pour les charges. C'est en partie lié à « Graines d'érables », l'apport des subventions et la charge de personnel. La marge d'autofinancement diminue. Pour 2023, nous sommes en dessous de la moyenne. Les comptes sont toutes fois meilleurs que le budget. Ici aussi, c'est lié à Graines d'érables. En l'absence de recul, le budget avait été très prudent.

Au niveau des résultats, pour le compte du personnel, il y a des dépenses supérieures au budget d'environ CHF 115'000.- qui est liée à Graines d'érables, des départs à l'administration, impliquant notamment une provision d'heures supplémentaires.

Pour les biens et services, il y a les charges sont inférieures au budget d'environ CHF 140'000.- principalement due à des non-dépenses. Les amortissements sont inférieurs de CHF 50'000.- par rapport au budget. Les revenus fiscaux sont supérieurs au budget d'environ CHF 320'000.-. Au final, les revenus ont augmenté d'environ CHF 425'000.-, par rapport au budget.

S'agissant des charges par dicastère, il faut noter que le Police de Riddes n'a pratiquement rien coûté. Par contre, les couts pour le SOC et l'APEA ont fortement augmenté, notamment en raison du changement de pratique cantonale sur le financement de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) avec une augmentation de la part communale et une augmentation des dossiers du SOC. Au niveau informatique, la mise à niveau se poursuit.

Sur le plan des investissements, ils se sont élevés à environ CHF 754'000.-. Une part des investissements n'a pu être réalisée sur les travaux de la RC 512, prévus au printemps 2024 puis reportés suite à l'effondrement du tunnel de la Becque.

Le crédit d'investissement ouvert pour la Maison des générations est arrivé à échéance et il a été entièrement utilisé. Sur les CHF 720'000.- pour la RC 512, il reste environ CHF 267'000.-. Il n'y a pas eu d'acquisition immobilière en 2023. Ce sera sans doute pour 2024, voir 2025. Au bilan, même s'il y a moins de dépense d'investissement, la fortune nette de la Commune diminue d'environ CHF 70'000.-, principalement dû à un excédent de charges d'env. CHF 50'000.-.

Dans le détail : Maison des générations, les Aînés et local de soins. Les charges ont été d'environ CHF 18'000.- et l'amortissement d'environ CHF 27'000.-. Pour Graines d'érables,

les enfants, les charges sont d'environ CHF 75'000.-, contre environ CHF 143'000.- au budget. Ce dernier avait été très prudent, ne pouvant pas anticiper le succès de la structure. La Vice-Présidente rend attentive l'assemblée que la structure fonctionne bien, mais il n'y aura plus de subvention de la confédération dès 2025, cette diminution sera partiellement compensée par davantage de contribution des parents.

Pour les services autofinancés, le Conseil aurait bien voulu pouvoir présenter le nouveau règlement des eaux. Le projet est à bout touchant. Pour 2023, il y a un déficit d'environ CHF 26'000.-. Portant le montant du fonds à moins de CHF 6'000.-. La situation est la même pour les eaux-usées : déficit d'environ CHF 24'600.-, prélevé sur le fonds déficitaire qui se monte désormais à environ CHF 178'000.-. Par contre, le poste déchets présente un excédent d'environ CHF 28'000.-, augmentant le fonds à plus de CHF 109'500.-. S'agissant du turbinage, les charges sont d'environ CHF 46'000.- alors que la vente d'énergie a rapporté plus de CHF 390'000.-.

En définitive, la Commune continue de s'endetter, mais le ratio de 115% reste dans le milieu de la fourchette. La dette par personne passe de CHF 3'276.- à CHF 3'642.- et la marge d'autofinancement à 8.6%, contre 16.5% en 2022.

Pour la Vice-Présidente, il est important de continuer à investir dans les infrastructures afin de rester attractif pour les habitants présents et en attirer de nouveaux.

La Vice-Présidente passe la parole à l'assemblée.

M. Yves Nicolet remercie tout d'abord pour la mise en ligne des documents, tel que demandé lors de la dernière assemblée primaire. Il constate dans les comptes que les CHF 10'000.- mis au budget pour le projet de fusion n'ont pas été utilisés. Il demande si ce projet est toujours d'actualité.

Régis Monnet, Président répond : le montant au budget est aussi le moyen de précisément rendre visible l'avancée ou non du projet. En l'occurrence, les chiffres sont trompeurs, puisque lui est la Vice-Présidente n'ont pas été inactif. Il rappelle que le peuple valaisan a refusé le projet de nouvelle constitution au printemps. Ce projet permettait des fusions élargies au-delà des communes limitrophes. En l'état, il ne reste que Riddes et Nendaz. Le Président rappelle aussi que Nendaz avait mis ses réflexions en attente du résultat de la votation sur la fusion Sion-Veysonnaz, laquelle a été refusée par Sion. Enfin, pour toutes les communes, le moment est peu opportun pour relancer les discussions. En effet, avec la fin de la législature, il y aura des changements dans les Conseils municipaux. Il semble logique de laisser la reprise du projet aux suivants, puisque ce sont eux qui devront le porter. Au plan personnel, le Président, est d'avis qu'une fusion Isérables-Nendaz-Riddes est le meilleur projet, mais qu'il devra être porté par la population et les nouveaux Conseils des trois communes.

M. Nicolet pose une autre question : vu la futur création d'une Commune bourgeoise avec son propre Conseil, est-ce que la Commune va toujours verser des aides de CHF 20'000.- en 2025, pour l'alpage et la forêt.

Oui répond le Président. Il y a une obligation légale, en tout cas pour ce qui est des forêts. Pour l'alpage, c'est une volonté communale. Le cas échéant, le nouveau Conseil décidera de sa politique. Pour les forêts, la loi impose aux Communes de financer la police forestière et l'entretien des forêts. Et le Président de rappeler qu'une partie des forêts appartient à la Commune et non à la Bourgeoisie.

Le Président profite de la question pour dire que selon les décisions populaires, bien que le Conseil communal passe à 5, avec le futur Conseil bourgeoisial à 3 membres, il y aura une meilleure représentativité des sensibilités – ici pour l'agriculture de montagne. En clair, il s'agira de construire les relations entre les deux communes : municipale et bourgeoisiale. Cela passera par la négociation d'une convention de séparation : qu'est-ce qui perdurera ou pas, dans la marge de manœuvre laissée par le cadre législatif.

Il n'y a plus de question.

3. Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2023 de la Municipalité d'Isérables

La parole est donnée à M. Bastien Forré pour le rapport des vérificateurs des comptes, qui selon lui sont conformes. Il constate un endettement important et précise qu'il a eu un échange avec le Président et la Vice-Présidente à qui il a formulé des conseils pour l'avenir. M. Bastien Forré recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

Régis Monnet, Président, appelle l'assemblée à voter :

- 35 personnes acceptent les comptes ; aucune voix contre ; une abstention.

Les comptes sont approuvés, avec remerciement aux personnes qui y ont travaillé.

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance une nouvelle fois manifestée au Conseil communal.

4. Divers.

Cindy Bagnoud, Vice-Présidente présente rapidement les comptes de la Bedjuasse des eaux, en précisant qu'ils ne sont pas soumis à l'approbation de l'assemblée s'agissant d'une SA.

La Vice-Présidente rappelle que la Bedjuasse des eaux ce n'est pas que du turbinage, mais aussi tout un réseau d'infrastructure qui doit être entretenu et aussi valorisé. Pour cela, un nouveau produit de CHF 58'000.- a été comptabilisé, facturé à la Commune.

Au final, le résultat est de CHF209'000.-, qui permet le versement d'un dividende de CHF 60'000.-, plus un dividende extraordinaire.

La Bedjuasse des eaux en plus d'être une bonne contribuable, va permettre des investissements pour l'énergie en général.

La Vice-Présidente passe la parole à l'assemblée. Elle n'est pas demandée.

Le Président revient sur le fait que fin 2024 sera la fin de la législature. La prochaine ira de 2025 à 2028. À Isérables, l'élection se fait à la proportionnelle. Les dates clés sont :

- 26 août 2024 à 12h pour le dépôt des listes.
 - o Il faut le parrainage de 5 signatures pour être candidat.
- 13 octobre 2024 pour les élections : Conseil, Juge et Vice-Juge.
- 10 novembre 2024 pour les élections : Président, Vice-Président et, si nécessaire, 2^{ème} tour pour les Juge et Vice-Juge.
 - o Il faut être élu Conseiller pour candidater à la présidence et vice-présidence.
- 24 novembre 2024 pour le 2^{ème} tour pour la présidence et vice-présidence.

Les dates sont les mêmes pour le futur Conseil bourgeoisial.

Régis Monnet, Président informe qu'il ne sera pas candidat à la prochaine législature. Après 20 ans, il est temps de céder la place. Non sans émotion, il appelle les prochains candidats à être motivés et impliqués. Etre au Conseil c'est plus que faire du bruit sur les réseaux sociaux.

M. Jean-Hubert Monnet, souhaite la bienvenue au nouveau secrétaire et demande s'il y avait des candidats habitants la Commune.

Le Président informe que Vicario, une société de recrutement, a été mandatée pour notamment faire le tri des dossiers. Une candidature émanait de la Commune. Elle a été retenue dans un premier temps, avant d'être écartée par Vicario. Au final, deux candidats sont allés au bout du processus qui a conduit à plusieurs entretiens dont un avec l'ensemble du Conseil.

Le Président en profite pour présenter le nouveau secrétaire, Sébastien Theisen, dont le nom de famille n'indique en effet pas qu'il est originaire de Fully et qu'il vit à Martigny.

M. Yves Nicolet aborde le sujet du téléphérique Riddes-la Tzoumaz et demande si le Conseil était informé d'une séance d'information, qui a eu lieu à Riddes quelques jours avant. Il demande également que fait le Conseil à ce sujet et ce qu'il adviendra de la ligne de bus entre Isérables et la Tzoumaz.

Le Président répond : oui le Conseil était au courant et aussi qu'il s'agissait d'une séance à Riddes pour les Riddans. Une pétition contre le téléphérique Riddes-la Tzoumaz a reçu nombre de signatures, dont celle du Président. Malheureusement, peu de signataires ont donné leur nom. Lors de la séance avec les pétitionnaires, le Président, qui était présent, a vu beaucoup de propriétaires de résidence secondaire et peu de personnes locales. Le Président et la Vice-Présidente ont eu des échanges avec le Service de la mobilité (SDM). La marge de manœuvre des autorités communales est nulle du fait que le projet est entièrement sur le territoire riddan. Il n'existe donc aucun moyen formel de s'opposer au projet. S'agissant de la ligne de bus, en l'état des informations, elle serait maintenue. Mais ici encore, la décision n'appartient pas à la Commune. Et la réponse n'est pas définitive. Le Président informe que la Commune est propriétaire d'une parcelle stratégique à la Tzoumaz. Le cas échéant, c'est-à-dire suivant le projet définitif, la Commune pourrait avoir un moyen d'agir.

Enfin, le Président évoque les relations difficiles avec Mme Duc, Présidente de Riddes, qui n'a que peu de considération pour Isérables et ne voit aucun intérêt pour Riddes à une fusion seulement avec Isérables. Le débat s'anime autour de Mme Duc et du téléphérique. Un membre de l'assemblée constate n'avoir jamais entendu cette dernière remercier les Bedjuis pour les nuisances liées à la déviation du trafic routier après l'éboulement du tunnel de la Becque. Quid de la liaison avec le départ de Savoleyres donc le domaine skiable. En l'état, les informations sont qu'elle se ferait par bus. Il y a des opposants à Riddes, notamment des propriétaires à la Tzoumaz.

Isérables a fait avec le SDM une étude de liaison Riddes gare – Isérables TRI– La Tzoumaz centre. Dite étude a été menée et cofinancée par la Commune et le Canton. Riddes avait refusé de participer.

Le Président dit qu'Isérables a fait ce qui était possible de faire. Maintenant, il appartient à Riddes de défendre son projet auprès du Canton, qui décidera s'il le présente à Berne, l'Office fédéral des transport (OFT). Riddes devra aussi trouver le financement. Bref, la route est encore longue et pavée d'inconnues, la première étant le soutien de la population riddane à ce projet. En l'état, c'est bien elle qui pourrait refuser le projet.

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 20.06.2024

Un membre de l'assemblée demande s'il est possible de retirer la bourgeoisie de Mme Duc. En guise de réponse, le Président rapporte avoir dit à Mme Duc qu'elle serait avisée de s'abstenir, lors d'apparition médiatique, de rappeler son origine bedjuasse.

Une personne demande ce qu'il adviendrait en cas de fusion. Le Président répond qu'il faudrait négocier une convention de mariage. Mais que le plus important est de faire attention et être diplomate, faisant référence à l'expérience de Veysonnaz. En effet, après avoir refusé de fusionner avec Nendaz, au profit de Sion, Nendaz a préventivement dénoncé toutes ses conventions avec Veysonnaz.

Question du public : est-ce que l'on vend de l'eau potable à Riddes ? La réponse est oui, mais très peu et Riddes n'a pas de problème d'eau potable. L'eau appartient à la Commune.

À 21h15, le Président met un terme à la séance et invite l'assemblée à poursuivre les échanges autour d'un verre.

COMMUNE D'ISERABLES

Régis Monnet
Président

Sébastien Theisen
Secrétaire communal